



WARLUS - INFOS

Sommaire

<i>Elections du 15 Mars</i>	<i>P. 1</i>
<i>Réunion de Conseil</i>	<i>P. 2 à 4</i>
<i>Le carnet de Warlus</i>	<i>P. 4</i>
<i>Qualité de l'eau</i>	<i>P. 4</i>
<i>Soirée tarti-fête</i>	<i>P. 4</i>
<i>A vos agendas</i>	<i>P. 4</i>

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS

Le bureau de vote de notre commune sera ouvert à la mairie ce dimanche 15 Mars 2026 de 8 heures à 18 heures. Tout d'abord, nous remercions les personnes qui se sont manifestées depuis quelques temps pour apporter leur aide en tenant une permanence du bureau de vote en qualité d'assesseur.

Pour ce scrutin municipal, le bureau de vote sera tenu par des conseillers actuels et des nouveaux candidats.

Aucune refonte générale des cartes électorales n'est prévue en 2026. Il conviendra donc de présenter la carte électorale utilisée lors des précédents scrutins. **Seuls les nouveaux inscrits recevront leur carte à domicile au plus tard le mercredi 11 Mars 2026.** Passé ce délai, les cartes non distribuées seront mises à la disposition de leur titulaire **uniquement le jour du scrutin au bureau de vote.**

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, aucune disposition n'impose à l'électeur de présenter une pièce d'identité précise. Toutefois, en cas de doute sur l'identité du porteur de la carte électorale, ou si l'intéressé ne présente pas de carte électorale, le président ou tout assesseur peut lui demander de prouver son identité par tout moyen.

ATTENTION : Le mode de scrutin pour notre commune de WARLUS (moins de 1 000 habitants) a profondément évolué : Voir le document à l'intérieur de ce bulletin municipal.

PROCURATIONS : Les procurations peuvent être faites au moyen d'un formulaire administratif prévu à cet effet ou par la télé-procédure : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

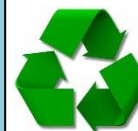
Il existe deux formulaires de vote par procuration, utilisables au choix :

a) le formulaire Cerfa n° 12668*03 est le formulaire cartonné habituel, établi sur papier fort filigrane et remis en mains propres au mandant par l'autorité habilitée (**la gendarmerie de Beaumetz-les-Loges pour notre commune**). Ce formulaire comporte deux parties détachables : le formulaire de procuration, destiné au maire de la commune du mandant et le récépissé, remis au mandant.

b) le formulaire Cerfa n° 14952*04 accessible sur le site service-public.fr, au lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

Il peut être soit rempli en ligne en suivant les indications données pour accompagner la démarche puis imprimé, soit imprimé puis rempli de manière manuscrite dès lors qu'il est lisible et sans rature.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 9 Février 2026.
Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



1 - Vote du Compte Financier Unique 2025

Des difficultés sont apparues récemment sur l'ensemble des applications de la chaîne de dématérialisation et de télétransmission des documents budgétaires, notamment un blocage lors de la réception dans HELIOS des projets de comptes financiers uniques (CFU) établis par l'ordonnateur et intégrant des chapitres d'opérations d'équipement pour information ou pour vote.

Cependant, les différents éléments constitutifs de ce Compte Financier Unique de l'exercice 2025 nous sont connus et ont été présentés lors de ce Conseil. **La validation par les conseillers aura lieu lors d'une prochaine réunion car la signature de chacun des conseillers doit être recueillie sur le document préalablement validé et signé par le comptable de la trésorerie de Saint-Pol-sur-Ternoise et son supérieur hiérarchique des Finances Publiques.**

Les grandes lignes du CFU 2025 sont les suivantes :

En fonctionnement, le compte administratif fait apparaître un résultat reporté de :

634 767,56 € - 187 325,80 € = **447 441,76 €** (résultats reportés moins la part affectée à l'investissement) sur l'exercice 2024.

Les opérations de l'exercice 2025 se montent à :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : **201 576,70 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **308 876,49 €**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : **107 299,79 €**

Résultat de clôture au 31 12 2025 : 447 441,76 € + 107 299,79 € = 554 741,55 €

A reporter sur le BP 2026 à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

En investissement, figure un déficit de 1 011,15 € sur l'exercice 2024

Les opérations de l'exercice 2025 se montent à :

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 1 011,15 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 816 569,50 €

TOTAL DES DEPENSES : **817 580,65 €**

TOTAL DES RECETTES : **695 956,77 €**

Résultat de clôture au 31 12 2025 : 121 623,88 € (817 580,65 € - 695 956,77 €)

Les restes à réaliser reportés de l'exercice 2025 sont de :

En dépenses : **1 164,00 € voirie (bureau d'études PADE)**

En recettes : **87 363,45 € voirie (subvention MMU)**

Le besoin total de financement est de 35 424,43 € (121 623,88 € + 1 164,00 € - 87 363,45 €)

Ecritures au BP 2026 :

Au compte 1068 en recettes d'investissement : 35 424,43 €

Au compte 002 en recettes de fonctionnement : 519 317,12 €

Au compte 001 en dépenses d'investissement reporté : 121 623,88 €

2 - Délibération : Demande de subvention pour le financement de l'étude préalable complémentaire concernant la restauration de l'église

Comme indiqué lors de la réunion de Conseil du 8 Décembre 2025, la facture présentée par M. DEWERDT, architecte du patrimoine, pour **ce complément d'étude se monte à 5 150 € HT soit 6 180 € TTC. La Région finance le diagnostic à hauteur de 80 %.**

Lors d'une visio-conférence avec la Région, des précisions ont été obtenues sur les différentes étapes concernant ce dossier. Il convient donc dans un premier temps d'obtenir l'accord du Conseil Municipal pour effectuer cette demande de subvention pour le diagnostic (80 %).

Ensuite, le dossier diagnostic doit être transmis à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui attribue les subventions. C'est donc également la DRAC qui après examen du diagnostic, décide des subventions accordées pour la réalisation des travaux.

Compte tenu de ces éléments, **le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour faire réaliser cette étude complémentaire. Il a donné également son accord pour le dépôt des demandes de subvention auprès de la DRAC en ce début d'année 2026.**

Les services du Conseil Régional nous ont confirmé que notre dossier était complet et nous attendons désormais leur décision quant à l'attribution des subventions.

3 - Organisation du bureau de vote pour les élections municipales

L'organisation du bureau de vote et la répartition des assesseurs par tranches horaires ont été discutées. Pour notre commune, le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Chaque équipe comprendra trois personnes.

4- Devis divers

- **Feux tricolores rue de Berneville et allée des saules :** Lors de notre réunion du 9 Décembre dernier, le Conseil Municipal a donné son accord pour solliciter les subventions dont nous pouvons bénéficier pour ces travaux.

Ce 9 Février 2026, il s'agissait pour le Conseil de valider les entreprises retenues et devis présentés pour engager la réalisation de ces installations.

Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité en faveur de ces deux entreprises et a accepté les deux devis présentés pour respectivement 29 763,62 € TTC (CITEOS) et 13 618,20 € TTC (GUFFROY).

S'agissant d'une route départementale (RD 62) il conviendra cependant de contacter préalablement les services du département (Pôle Aménagement et Développement Territorial) pour valider les prescriptions techniques, les conventions d'entretien et obtenir la « permission de voirie ».

- **Devis EHTRE :** Il s'agit d'un devis pour l'entretien annuel des espaces verts de la commune. L'an dernier nous étions à 10 668 € et la proposition pour 2026 se chiffre à 10 990 €.

Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour reconduire l'entreprise EHTRE en 2026 pour l'entretien annuel des espaces verts et accepte le devis correspondant de 10 990 €

5 – Divers

- **Le sas de la salle Jean Lefranc :** Malgré plusieurs rappels concernant les anomalies constatées, notamment par lettre recommandée, et plusieurs contacts téléphoniques, l'entreprise n'a toujours pas donné suite. Une relance sera faite et si aucune suite n'est donnée, nous ferons intervenir l'assurance de cette entreprise au titre de la garantie décennale.

LE CARNET DE WARLUS



Le 31 Janvier 2026, Ely est venu égayer le foyer de Monsieur Ludovic VANHOUTTE et de Madame Emeline BART, domiciliés 8 bis rue de Saint Omer. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.



Le 9 Février 2026, Marcel est venu égayer le foyer de Monsieur Dylan VANDENHELSEN et de Madame Sophie SOBIK, domiciliés 3 rue des Tourelles. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.

QUALITE DE L'EAU

La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Le dernier prélèvement pour notre commune a eu lieu le **mercredi 17 Décembre 2025**.



La conclusion sanitaire de cette analyse indique : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés** ». **Equilibre calco-carbonique : Le pH est à 7,5 et se situe dans la fourchette des références de qualité (de 6,50 à 9,00).**

SOITREE TARTI-FETE

Le samedi 28 Mars prochain à partir de 19 heures 30, l'association Warlus Loisirs Animation organise une **soirée Tartifête** à la salle polyvalente Jean Lefranc. Au menu : tartiflette, salade, tarte au libouli, café. Les boissons ne sont pas comprises mais l'ambiance sera garantie par un DJ.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Le dimanche 15 Mars 2026 de 8 heures à 18 heures à la mairie : Election municipale

Le samedi 28 Mars 2026 à partir de 19 heures 30 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Soirée Tartifête

Le lundi 6 Avril 2026 : Chasse aux œufs pour les enfants de la commune. Les modalités et le lieu de cette animation vous seront communiqués ultérieurement.

Le jeudi 7 Mai 2026 : Assemblée générale de l'association Warlus Loisirs Animation.

Le dimanche 7 Juin 2026 : Parcours du cœur organisé par WLA.